

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2018

MP

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un janvier à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Jean-Marie MIR -

PROCURATIONS : Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR
Daniel GASPA à Pierre FORGUE

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie MIR.

Le Conseil Municipal :

◆ **autorise** Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour **engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2018** dans la limite des crédits suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

<u>Chapitre 20</u> Etudes	23 000
<u>Chapitre 21</u> Immobilisations incorporelles	128 800
(Acquisitions matériels et outillages divers)	
<u>Chapitre 23</u> Immobilisations en cours	1 177 050
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	

II – BUDGET THERMES

<u>Chapitre 21</u> Immobilisations incorporelles	11 750
<u>Chapitre 23</u> Immobilisations en cours	50 752
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	
<u>Chapitre 21</u> Immobilisations incorporelles	128 800

III – BUDGET LOCATIONS SOUMISES A LA T.V.A.

<u>Chapitre 21</u> Immobilisations incorporelles	3 000
<u>Chapitre 23</u> Immobilisations en cours	108 500
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	

IV – BUDGET EAU POTABLE

<u>Chapitre 23</u> Immobilisations en cours	23 625
(Travaux de constructions, d'installations et d'aménagements divers)	

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de verser une **subvention** du budget principal au **budget annexe transport** d'un montant de 122 021,31 € pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de verser une **subvention** du budget principal au **budget annexe location établissement thermal** d'un montant de 48 885,05 € pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la proposition présentée par Pierre FORGUE, Maire-Adjoint, et **décide** d'arrêter la répartition entre les 5 communes de l'annuité supportée par le SIVU AURE 2000 comme suit :

- Vignec	79 416,02 €
- Cadeilhan-Trachère	60 942,79 €
- Vielle-Aure	29 521,59 €
- Saint-Lary-Soulan	1 125 830,71 €

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** le projet de délibération présenté par Pierre FORGUE, Maire-Adjoint, et **arrête** la répartition pour 2017 des frais de fonctionnement du SIVU AURE 2000 comme suit :

- Saint-Lary-Soulan	101 254,04 €
- Vignec	26 267,63 €
- Aulon	20 834,97 €
- Vielle-Aure	27 689,09 €
- Cadeilhan-Trachère	18 673,58 €

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre des travaux de **réfection de la chaussée quartier Espeyrias – tranche 2018** (coût des travaux estimé à 53 789,90 € H.T.), **solicite** du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible au titre du **FAR/PCV 2018**.

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet d'**aménagement d'un tiers lieu** dans la galerie commerciale du Vieux Village B (coût des travaux estimé à 10 064,50 € H.T.), **solicite** la subvention la plus élevée possible :

- ↳ **des partenaires financeurs ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre de la **DETR 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FSIPL 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **Contrat de Ruralité 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FNADT 2018.**

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de **rénovation et de mise en accessibilité des vestiaires de la piscine municipale** (coût des travaux estimé à 104 519 € H.T.), **solicite** la subvention la plus élevée possible :

- ↳ **des partenaires financeurs ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre de la **DETR 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FSIPL 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **Contrat de Ruralité 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FNADT 2018 ;**
- ↳ **du Département**, au titre de l'**Appel à projets pour le Développement Territorial.**

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de **création d'une piste d'accès au refuge de l'Oule** (coût des travaux estimé à 164 165,40 € H.T.), **solicite** la subvention la plus élevée possible :

- ↳ **des partenaires financeurs ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre de la **DETR 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FSIPL 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **Contrat de Ruralité 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FNADT 2018 ;**
- ↳ **des partenaires financeurs**, au titre de l'**année de programmation 2018 du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary-Néouvielle.**

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet d'**aménagement de la traversée de Saint-Lary-Soulan** (coût des travaux estimé à 766 750 € H.T.), **solicite** la subvention la plus élevée possible :

- ↳ **des partenaires financeurs ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre de la **DETR 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FSIPL 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **Contrat de Ruralité 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FNADT 2018 ;**
- ↳ **du Département**, au titre de l'**Appel à projets pour le Développement Territorial.**

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de **modernisation du complexe thermal – tranche 1 isolation thermique** (coût des travaux estimé à 250 000 € H.T.), **solicite** la subvention la plus élevée possible :

- ↳ **des partenaires financeurs ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre de la **DETR 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FSIPL 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **Contrat de Ruralité 2018 ;**
- ↳ **de l'Etat**, au titre du **FNADT 2018 ;**
- ↳ **des partenaires financeurs**, au titre de l'**année de programmation 2018 du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary-Néouvielle.**

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet d'accès à la porte du Néouvielle par la route du Col du Portet (coût des travaux estimé à 350 000 € H.T.), sollicite la subvention la plus élevée possible :

- ↳ des partenaires financeurs ;
- ↳ de l'Etat, au titre de la DETR 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FSIPL 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du Contrat de Ruralité 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FNADT 2018 ;
- ↳ des partenaires financeurs, au titre de l'année de programmation 2018 du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary-Néouvielle.

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé à Saint-Lary-Soulan (coût des travaux estimé à 1 538 350 € H.T.), sollicite la subvention la plus élevée possible :

- ↳ de l'Etat, au titre de la DETR 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FSIPL 2018.

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne patinoire en salle polyvalente (coût des travaux estimé à 439 000 € H.T.), sollicite la subvention la plus élevée possible :

- ↳ des partenaires financeurs ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FSIPL 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du Contrat de Ruralité 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FNADT 2018 ;
- ↳ du Département, au titre de l'Appel à projets pour le Développement Territorial.

Adoptées à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet de construction d'un atelier de garage et d'entretien des navettes urbaines du Pla d'Adet (coût des travaux estimé à 117 000 € H.T.), sollicite la subvention la plus élevée possible :

- ↳ des partenaires financeurs ;
- ↳ de l'Etat, au titre de la DETR 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FSIPL 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du Contrat de Ruralité 2018 ;
- ↳ de l'Etat, au titre du FNADT 2018 ;
- ↳ du Département, au titre de l'Appel à projets pour le Développement Territorial.

Adoptées à l'unanimité.

◆ approuve les délibérations prises par le Conseil de la Régie Municipale Sportive et Culturelle. Elles concernent :

- ↳ la mise à disposition de personnel ;
- ↳ les indemnités de conseil allouées au Receveur Municipal.

Adoptées à l'unanimité.

◆ approuve les propositions de Monsieur le Maire relatives aux compléments apportés, tant pour les tarifs d'évacuations par hélicoptère que par ambulance, à la délibération « Secours sur pistes » saison 2017 / 2018 n° 2017-115 en date du 28 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ↳ Complexe Thermal :
 - composition Commission ;
 - modernisation : point d'étape.
- ↳ Réseau de chaleur : emplacement de la chaufferie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR